

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.130

L'An Deux Mille Cinq, le 22 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 15 DECEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 15 DECEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par Mme MONTRON
M. HUGENDOBLER représenté par M. LE GUEUT
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : M. CAU, Mme ISENDICK, M. RAYMOND

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 30

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Cautionnement d'un emprunt de 560 000 Euros consenti par la Banque Société Générale -Agence de ROYAN- à la SAEML "Les Jardins du Monde" pour assurer le financement des droits d'entrée du contrat d'affermage liant l'emprunteur à la Ville de ROYAN.

VOTE : 4 CONTRE
3 ABSTENTIONS
23 POUR

La SAEML "Les Jardins du Monde" sollicite de la Ville de ROYAN le cautionnement solidaire à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant de 560 000 Euros (Cinq cent soixante mille euros), soit actuellement 280 000 Euros (Deux cent quatre vingt mille euros).

La Société Générale -Agence de ROYAN- se propose de parfaire ce financement et demande la garantie de la Ville de ROYAN.

Les conditions du financement seraient les suivantes :

- **Objet** : Financement des droits d'entrée d'un contrat d'affermage liant l'emprunteur à la Ville de ROYAN
- **Montant** : 560 000 Euros
- **Durée** : 7 Ans
- **Taux** : EURIBOR 3 Mois + 0,80 %
- **Echéances de remboursement** : Amortissement annuel à hauteur de 80 000 Euros.

La garantie de la Commune de ROYAN est limitée à 50 % du prêt.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1er - La Commune de ROYAN accorde sa garantie au prêt contracté par la SAEML "Les Jardins du Monde" à concurrence de 280 000 Euros destiné à financer les droits d'entrée du contrat d'affermage.

ARTICLE 2 - La Commune de ROYAN s'engage à respecter ces obligations comptables et notamment pendant toute la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de cet engagement de cautionnement.

ARTICLE 3 - Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, est autorisé à intervenir au nom de la Commune de ROYAN au contrat pour la SAEML "Les Jardins du Monde".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 décembre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS